

Notice de calcul de l'indice de réparabilité pour les équipements électriques et électroniques

7 janvier 2021

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----------|
| 1 – INSTRUCTIONS CLASSEES PAR CRITERE | 4 |
| Critère 1 – Documentation | 4 |
| Documents/informations | 4 |
| Langue des documents | 4 |
| Bulletins techniques | 4 |
| Informations sur l'accès aux réparateurs professionnels | 4 |
| Instructions pour l'autoréparation | 4 |
| Critère 2 – Démontabilité et accès, outils, fixations | 4 |
| Mode opératoire – Comprendre la notion d'étape pour le démontage et l'accès unitaire à une pièce | 5 |
| Rappel des dispositions réglementaires | 5 |
| Définition d'une étape | 5 |
| Début et fin du comptage des étapes | 6 |
| Définition d'une fixation | 6 |
| Critère 3 – Disponibilité des pièces détachées | 6 |
| Définition de distributeur en pièces détachées | 6 |
| Engagements sur la durée de disponibilité des pièces détachées et des délais de livraison | 6 |
| Délai de livraison | 6 |
| Critère 4 – Prix des pièces détachées | 6 |
| Mode opératoire – calcul du ratio pour le critère prix | 7 |
| Rappel des dispositions réglementaires | 7 |
| Dédution des frais de livraison | 7 |
| Pièce(s) détachée(s) faisant partie d'un lot | 7 |
| Pièce non disponible | 7 |
| Pièces non gérées par le producteur ou l'importateur | 7 |
| Options de produits portant la même référence | 7 |
| Absence d'une pièce | 8 |
| Critère 5 – Critère spécifique à la catégorie d'équipements concernée | 8 |
| Unité du compteur d'usage | 8 |
| Assistance à distance | 8 |
| Autres précisions à caractère transversal | 8 |
| Utilisation du vocabulaire européen (critères 1, 2 et 3) | 8 |
| Engagements différents de durée de disponibilité entre documentation et pièces détachées (critères 1 et 3) | 8 |
| Absence d'une pièce sur l'équipement | 9 |
| 2 - PRECISIONS SUPPLEMENTAIRES SELON LES CATEGORIES D'EQUIPEMENT | 9 |
| Lave-linges | 9 |
| Tambour (dont croisillon et roulements) | 9 |
| Moteur et balai de moteur | 9 |
| Cartes de circuit imprimé | 9 |
| Détermination des étapes de démontages | 9 |
| Smartphones | 9 |
| Dispositif d'affichage | 9 |
| Ordinateurs portables | 9 |
| Micro-logiciels | 9 |
| Téléviseurs | 9 |
| Source d'alimentation externe et télécommande | 9 |

| | |
|---|-----------|
| Fonction WIFI et Bluetooth | 9 |
| Tondeuses électriques filaires | 9 |
| Moteur et balai de moteur..... | 9 |
| Tondeuses électriques batterie | 10 |
| Détermination des étapes de démontages | 10 |
| Moteur et balai de moteur..... | 10 |
| Prix de l'équipement si vendu sans batterie | 10 |
| Tondeuses électriques robot | 10 |
| Détermination des étapes de démontages | 10 |
| Moteur et balai de moteur..... | 10 |

La présente notice apporte des explications et des précisions pour une application du décret et des arrêtés relatifs à l'indice de réparabilité des équipements électriques et électroniques selon un mode opératoire uniforme pour la notation.

L'obligation de calcul et d'affichage de l'indice de réparabilité ne s'applique pas aux équipements gratuits, prêtés, d'occasion, réemployés, reconditionnés ou loués.

1 – Instructions classées par critère

La présente notice apporte des instructions à suivre présentées de deux façons :

- soit sous forme de précisions par mots-clés ;
- soit sous forme de mode opératoire détaillé.

Critère 1 – Documentation

Documents/informations

Les informations peuvent librement être réparties à l'initiative du producteur dans des documents divers physiques ou dématérialisés. Les points de la notation sont attribués si l'information visée est disponible dans un quelconque document.

Langue des documents

Conformément à la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, les informations destinées aux consommateurs doivent être libellées en français ; l'anglais est toléré pour les aspects très techniques destinés aux réparateurs professionnels (exemple : les bulletins techniques)

Bulletins techniques

Ce libellé recouvre des annonces faites par le producteur à destination des réparateurs professionnels, les informant par exemple de bugs récemment découverts, des corrections à y apporter, de la rupture d'approvisionnement de pièces qui ont été remplacées par d'autres. Les points sont attribués si l'édition d'un bulletin technique est prévue au fil de l'eau (lorsque c'est nécessaire).

Informations sur l'accès aux réparateurs professionnels

Le producteur ou l'importateur est libre d'indiquer aux consommateurs les réparateurs professionnels de son choix mais il est conseillé de mentionner au minimum les annuaires des réparateurs répertoriés par l'Ademe.

Instructions pour l'autoréparation

Les points correspondant aux années de disponibilité sont accordés seulement si une ou plusieurs opérations sont proposées aux consommateurs pour l'autoréparation, avec les consignes de sécurité adéquates, dans une rubrique spécifique sous le titre « autoréparation », par exemple au sein du manuel technique ou de la notice de conseils d'utilisation et d'entretien. L'article L 441-5 du code de la consommation précise la responsabilité du producteur concernant l'autoréparation.

Critère 2 – Démontabilité et accès, outils, fixations

Mode opératoire – Comprendre la notion d'étape pour le démontage et l'accès unitaire à une pièce

Rappel des dispositions réglementaires

« Une étape est une opération qui aboutit à la dépose d'un composant ou d'une pièce ou à un changement d'outil. Un composant peut comprendre une ou plusieurs pièces.

Cette définition générale peut admettre des exceptions justifiées par des considérations pratiques ou de sécurité. Ces exceptions sont précisées par arrêté du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé de l'économie et des finances pour chaque catégorie d'équipements.

Les fixations ou liaisons sont définies comme des techniques d'assemblage, de fixation ou de scellage.

Les éléments de fixation ou de liaison ne sont pas considérés comme des pièces. »

Définition d'une étape

La figure 1 indique la marche à suivre pour le comptage des étapes.

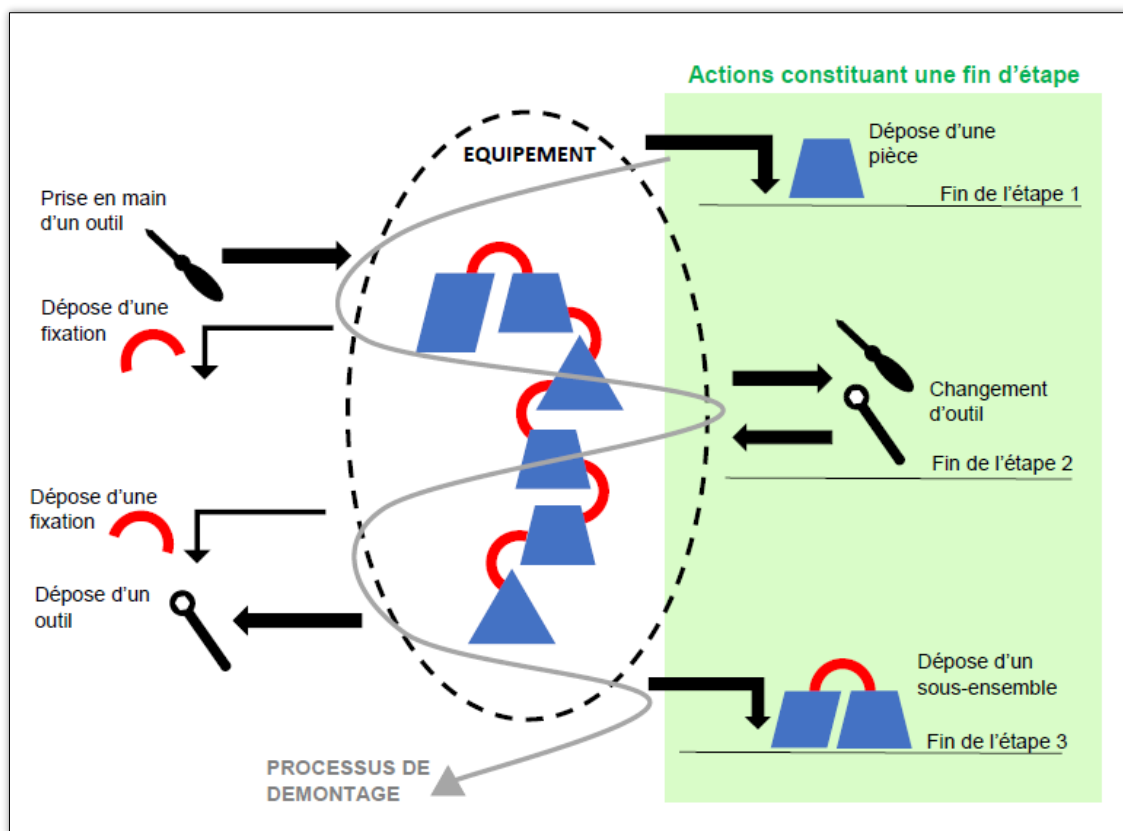


Figure 1 - Exemple d'un processus de démontage

Sur cet exemple, l'ensemble des actions réalisées (listées à gauche et à droite) se décompte en trois étapes. Ainsi seuls constituent une fin d'étape : la dépose d'une pièce, la dépose d'un sous-ensemble, un changement d'outil. A l'inverse, ne constituent pas une fin d'étape : la prise en main d'un outil, la dépose d'un outil et la dépose d'une fixation.

Pour des raisons de sécurité, l'action « Débrancher l'équipement du secteur » constitue une étape, même si cela ne donne pas lieu à un changement d'outil ou à la dépose d'une pièce ou d'un composant.

Par ailleurs des exceptions à la règle de comptage des étapes sont spécifiées au 2 de la notice, par catégorie.

Début et fin du comptage des étapes

Pour une pièce visée, le comptage des étapes de démontage débute toujours avec un équipement complet et branché sur le secteur.

La fin du démontage a lieu lorsque la pièce est dissociée. Les cas particuliers sont traités ci-dessous.

Dans le cas où la dépose de la pièce visée implique de retirer au préalable un bloc (constitué de plusieurs pièces) dont cette pièce fait partie, la fin du démontage a lieu lorsque la pièce visée est finalement déposée hors de ce bloc. Les actions constituant la fin d'une étape restent les mêmes : dépose d'une pièce, changement d'outil, dépose d'un composant (sous-ensemble de pièces).

Dans le cas où l'objectif de démontage vise un sous ensemble de pièces (exemple : « système de verrouillage de porte » pour la catégorie lave-linges), la fin du démontage a lieu lorsque chacune des pièces de ce sous-ensemble est dissociée, donc accessible unitairement.

Nota bene :

- La main n'est pas considérée comme un outil.
- Une fixation n'est pas considérée comme une pièce.

Définition d'une fixation

Dispositif matériel qui raccorde ou fixe mécaniquement ou magnétiquement deux ou plusieurs objets, parties ou pièces détachées. Une fixation est généralement non permanente, c'est à dire, qu'elle peut être enlevée ou démontée facilement sans endommager les objets, parties ou pièces détachées raccordée(s) ou fixée(s) ensemble (exemple : vis ou clips). Les soudures et certains collages sont à contrario des fixations permanentes. Les adhésifs sont considérés comme des fixations non réutilisables sauf si de nouveaux sont fournis avec la pièce détachée.

Critère 3 – Disponibilité des pièces détachées

Définition de distributeur en pièces détachées

La définition d'un distributeur en pièces détachées est donnée dans le glossaire en annexe de la présente notice.

Engagements sur la durée de disponibilité des pièces détachées et des délais de livraison

Pour accorder les points aux colonnes A, il convient que le producteur dispose de son propre service de réparation en interne (exemple : via le service après-vente).

Que ce soit pour la durée de disponibilité des pièces détachées ou le délai de livraison, le producteur ou l'importateur doit retenir, parmi l'ensemble de ses pratiques envers les réparateurs agréés et indépendants, la durée ou le délai les plus pénalisants pour chaque pièce. Dans le cas où le producteur ou l'importateur ne met pas les pièces détachées directement à disposition des réparateurs indépendants, alors les points ne sont pas attribués en colonne C des critères 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4.

En outre, dans le cas où le producteur ou un importateur ne dispose pas d'un réseau agréé, il s'attribue les points à partir des pratiques les plus pénalisantes envers les réparateurs indépendants.

Délai de livraison

Le délai de livraison s'entend en jour ouvrable entre le jour de la commande et le jour d'arrivée chez l'acteur concerné.

Critère 4 – Prix des pièces détachées

Mode opératoire – calcul du ratio pour le critère prix

Rappel des dispositions réglementaires

« *Sous-critère 4.1. Rapport entre le prix de vente des pièces par le constructeur ou l'importateur et le prix de vente des équipements par le constructeur ou l'importateur.*

Le critère est établi en faisant le rapport entre :

le prix hors taxe de la pièce la plus chère de la liste 2 + (moyenne des prix hors taxe des autres pièces de la liste 2)/2

et

le prix hors taxe du modèle de l'équipement concerné,

où chaque prix s'entend comme le prix hors taxes du barème tarifaire en vigueur au moment du calcul de l'indice et figurant dans les conditions générales de vente du fabricant ou de l'importateur, ou à défaut dans tout document contractuel pertinent.

Dans le cas où un fabricant ou un importateur dispose, pour les pièces ou les équipements considérés, de plusieurs barèmes tarifaires selon les différentes catégories de clients distributeurs ou vendeurs, les prix retenus pour le calcul de l'indice sont ceux du barème ayant représenté la part la plus élevée du chiffre d'affaires du fabricant ou de l'importateur pour le type de pièces ou le type d'équipement concernés, au cours du dernier exercice clos.

Dans le cas où certaines de ces pièces sont indissociables ou bien dans le cas où la pièce visée est intégrée à un module, qui est seul disponible, le prix à prendre en compte est le prix cumulé des pièces ou le prix du module. »

Déduction des frais de livraison

Le principe retenu est de procéder à un calcul hors frais de transport ou de livraison. Si ces derniers sont inclus dans les tarifs des conditions générales de vente, il appartient au producteur ou importateur de les déduire pour procéder au calcul du ratio.

En particulier pour le prix des pièces détachées, deux modalités sont possibles pour déduire les frais de transport ou de livraison : unitairement pour chacune des pièces de la liste 2 ou forfaitairement (en valeur absolue ou en pourcentage). Il en va de même pour le prix de l'équipement neuf.

Pièce(s) détachée(s) faisant partie d'un lot

Dans le cas où l'une ou plusieurs des pièces de la liste 2 font parties d'un lot proposé à la vente ou de tout autre sous-ensemble de pièces indissociables, le prix de la pièce concernée est le prix de ce sous ensemble.

Pièce non disponible

Dans le cas où, au moment du calcul de l'indice, une pièce de la liste 2 n'est pas disponible, le nombre de points attribués pour le critère 4 relatif aux prix des pièces détachées est 0.

Pièces non gérées par le producteur ou l'importateur

Dans le cas où des pièces de la liste 2 ne sont pas gérées par le producteur ou l'importateur, le prix des pièces à considérer est alors celui figurant dans les conditions générales de vente ou à défaut dans tout autre document contractuel pertinent du fournisseur de pièces détachées, au moment du calcul de l'indice. Le producteur ou l'importateur doit alors conserver une copie de ce document à présenter en cas de contrôle.

Options de produits

Dans le cas où les options sont proposées pour le même modèle, et qu'elles n'ont pas d'influence sur les caractéristiques techniques aux fins du calcul de l'indice, alors le calcul du ratio prix à réaliser à partir du prix des pièces détachées et du prix de la version la plus courante du produit concerné.

Absence d'une pièce

Si l'équipement ne comporte pas une pièce listée dans la liste 1 ou 2 de la catégorie concernée alors le prix de la pièce absente n'apparaît pas dans le calcul du ratio.

Critère 5 – Critère spécifique à la catégorie d'équipements concernée

Unité du compteur d'usage

Lorsque l'unité pour le compteur d'usage n'est pas précisée dans l'arrêté correspondant à la catégorie de l'équipement, il appartient au producteur de la définir par lui-même de la façon la plus pertinente afin de rendre compte de l'état d'usure de l'équipement concerné.

Assistance à distance

Une assistance à distance comprend tout système ayant pour but de faciliter la recherche d'informations en cas de panne, de renseignements pour identifier l'origine d'une panne ou d'aide à distance pour effectuer la réparation. En cas d'aide à la réparation à distance, le dispositif doit être capable de fournir un accompagnement technique et précis à l'utilisateur.

Les dispositifs d'assistance à distance comprennent les informations à distance (site internet, FAQ, etc.), l'aide au diagnostic à distance (ligne d'appel téléphonique, tchat, application incluse dans l'équipement, arbre de décision interactif etc.) et l'aide à la réparation à distance (ligne d'appel téléphonique, appel par visio, prise en main de l'appareil à distance etc.)

Les dispositifs d'aide à distance doivent être intégralement gratuits (y compris les appels téléphoniques dans le cas d'une hotline).

Autres précisions à caractère transversal

Utilisation du vocabulaire européen (critères 1, 2 et 3)

Le vocabulaire utilisé pour dénommer les informations à documenter, quelle que soit la catégorie concernée, ainsi que certaines pièces détachées est issu du règlement (UE) 2019/2023 de la Commission du 1er octobre 2019¹ pour les lave-linges et du règlement (UE) 2019/2021 de la Commission du 1er octobre 2019² pour les téléviseurs. La liste de ces documents et de ces pièces est donnée dans l'annexe 1 de la présente notice.

Engagements différents de durée de disponibilité entre documentation et pièces détachées (critères 1 et 3)

Le producteur ou l'importateur peut prendre des engagements différents pour les durées de disponibilité de la documentation et des pièces détachées pour un même équipement, par exemple : 9 ans pour la disponibilité de la documentation et 7 ans pour la disponibilité des pièces détachées.

¹ établissant des exigences en matière d'écoconception applicables aux lave-linge ménagers et aux lave-linge séchants ménagers conformément à la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement (CE) no 1275/2008 de la Commission et abrogeant le règlement (UE) no 1015/2010 de la Commission

² fixant les exigences en matière d'écoconception pour les dispositifs d'affichage électronique conformément à la directive 2019/125/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n°642/2009 de la Commission

Absence d'une pièce sur l'équipement

Si l'équipement ne comporte pas une pièce listée dans la liste 1 ou 2 de la catégorie concernée, alors les points correspondant à la pièce en question sont accordés. Pour les modules WIFI et Bluetooth, voir le cas particulier des téléviseurs ci-dessous.

Concernant le critère 4 relatif au prix, le prix de la pièce absente n'apparaît pas dans le calcul.

2 - Précisions supplémentaires selon les catégories d'équipement

Lave-linges

Tambour (dont croisillon et roulements)

Pour ce sous-ensemble de pièces, il n'est pas demandé que le démontage aboutisse à la dissociation complète des éléments. La dépose du sous-ensemble est suffisante.

Moteur et balai de moteur

Dans le cas où un moteur de l'équipement ne dispose pas de balai, les exigences liées au calcul de l'indice ne portent que sur le moteur concerné.

Cartes de circuit imprimé

Ce libellé renvoie uniquement à la carte électronique de puissance.

Détermination des étapes de démontages

L'action suivante est considérée comme une étape :

- Coucher le lave-linge

Les actions suivantes ne sont pas considérées comme des étapes :

- Débrancher les tuyaux d'arrivée d'eau et d'évacuation d'eau.
- Réaliser la vidange du lave-linge

Smartphones

Dispositif d'affichage

Le dispositif d'affichage est un sous-ensemble incluant la dalle et le dispositif tactile.

Ordinateurs portables

Micro-logiciels

Dans le cas des ordinateurs portables, les pilotes (d'imprimante, de clavier, de microphone, etc) sont des exemples de micro-logiciels.

Téléviseurs

Source d'alimentation externe et télécommande

La source d'alimentation externe et la télécommande n'ont pas besoin d'être démontées pour le comptage des étapes de démontage. Les étapes à comptabiliser se limitent à débrancher la source d'alimentation et à retirer la pile ou la batterie de la télécommande.

Fonction WIFI et Bluetooth

Certains équipements disposent de la fonction WIFI ou Bluetooth mais pas des modules spécifiques. Dans ce cas, les lignes ne sont pas grisées et les points sont attribués en considérant les pièces assurant ces fonctions.

Tondeuses électriques filaires

Moteur et balai de moteur

Dans le cas où un moteur de l'équipement ne dispose pas de balai, les exigences liées au calcul de l'indice ne portent que sur le moteur concerné.

Tondeuses électriques batterie

Détermination des étapes de démontages

Pour cette catégorie, l'action « débrancher l'équipement du secteur » n'est pas considérée comme une étape.

Moteur et balai de moteur

Dans le cas où un moteur de l'équipement ne dispose pas de balai, les exigences liées au calcul de l'indice ne portent que sur le moteur concerné.

Prix de l'équipement si vendu sans batterie

Dans le cas où l'équipement est vendu sans batterie, le prix de l'équipement à considérer pour le calcul du critère 4 relatif aux prix des pièces détachées doit inclure le prix d'une batterie compatible au moment du calcul de l'indice.

Tondeuses électriques robot

Détermination des étapes de démontages

Pour cette catégorie, l'action « débrancher l'équipement du secteur » n'est pas considérée comme une étape.

Moteur et balai de moteur

Dans le cas où un moteur de l'équipement ne dispose pas de balai, les exigences liées au calcul de l'indice ne portent que sur le moteur concerné.

Eco-conception des lave-linges / Ecodesign of washing machines

RÈGLEMENT (UE) 2019/2023 DE LA COMMISSION

du 1er octobre 2019 établissant des exigences en matière d'écoconception applicables aux lave-linge ménagers et aux lave-linge séchant ménagers conformément à la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement (CE) no 1275/2008 de la Commission et abrogeant le règlement (UE) no 1015/2010 de la Commission

COMMISSION REGULATION (EU) 2019/2023

of 1 October 2019 laying down eco-design requirements for household washing machines and household washer-dryers pursuant to Directive 2009/125/EC of the European Parliament and of the Council, amending Commission Regulation (EC) No 1275/2008 and repealing Commission Regulation (EU) No 1015/2010

Liste des informations à fournir (documentation)

| | |
|--|--|
| → Les informations de réparation et d'entretien du lave-linge ménager ou du lave-linge séchant ménager mentionnées au point a) comprennent : | → the household washing machine or household washer-dryer repair and maintenance information referred to in (a) shall include : |
| une identification sans équivoque du lave-linge ménager ou du lave-linge séchant ménager | the unequivocal household washing machine or household washer-dryer identification |
| un schéma de démontage ou une vue éclatée | a disassembly map or exploded view |
| un manuel technique d'instructions relatives à la réparation | technical manual of instructions for repair |
| une liste du matériel de réparation et de test nécessaire | list of necessary repair and test equipment |
| les informations concernant les composants et le diagnostic (telles que les valeurs théoriques minimales et maximales pour les mesures) | component and diagnosis information (such as minimum and maximum theoretical values for measurements) |
| des schémas de câblage et de raccordement | wiring and connection diagrams |
| les codes d'erreur et de diagnostic (y compris les codes spécifiques au fabricant, le cas échéant) | diagnostic fault and error codes (including manufacturer-specific codes, where applicable) |
| les instructions pour l'installation des logiciels et micrologiciels pertinents, y compris les logiciels de réinitialisation | instructions for installation of relevant software and firmware including reset software |
| les informations sur les modalités d'accès aux données relatives aux incidents de défaillance signalés enregistrées dans le lave-linge ménager ou le lave-linge séchant ménager (le cas échéant) | information on how to access data records of reported failure incidents stored on the household washing machine or washer-dryer (where applicable) |

Liste des pièces détachées à mettre à disposition

| | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Moteur et balais de moteur | Motor and motor brushes |
| Transmission entre moteur et tambour | Transmission between motor and drum |
| Pompes | Pumps |
| Amortisseurs et ressorts | Shock absorbers and springs |

| | |
|--|---|
| Tambour de lavage, croisillon de tambour et roulements correspondants (séparément ou en lot) | Washing drum, drum spider and related ball bearings (separately or bundled) |
| Générateurs de chaleurs et éléments chauffants, y compris les pompes à chaleur, (séparément ou groupés) | Heaters and heating elements, including heat pumps (separately or bundled) |
| Conduites et matériel connexe y compris l'ensemble des flexibles, vannes, filtres et systèmes aquastop (séparément ou groupés) | Piping and related equipment including all hoses, valves, filters and aquastops (separately or bundled) |
| Cartes de circuit imprimé | Printed circuit boards |
| Affichages électroniques | Electronic displays |
| Manocontacts | Pressure switches |
| Thermostats et capteurs | Thermostats and sensors |
| Logiciels et micrologiciels, y compris logiciels de réinitialisation | Software and firmware including reset software |
| Portes | Door |
| Charnières et joints de porte | Door hinge and seals |
| Autres joints | Other seals |
| Assemblage de verrouillage de la porte | Door locking assembly |
| Accessoires en matière plastique tels que distributeurs de détergent | Plastic peripherals such as detergent dispensers |

Eco-conception des dispositifs d'affichage / Ecodesign of electronic displays

REGLEMENT (UE) 2019/2021 DE LA COMMISSION

du 1er octobre 2019 fixant les exigences en matière d'écoconception pour les dispositifs d'affichage électronique conformément à la directive 2019/125/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n°642/2009 de la Commission

COMMISSION REGULATION (EU) 2019/2021

Of 1 October 2019 laying down eco-design requirements for electronic displays pursuant to Directive 2009/125/EC of the European Parliament and of the Council, amending Commission Regulation (EC) No 1275/2008 and repealing Commission Regulation (EC) No 642/2009

Liste des informations à fournir (documentation)

| | |
|---|---|
| → Les informations disponibles sur la réparation et la maintenance comprennent : | → The available repair and maintenance information shall include: |
| une identification sans équivoque du lave-linge ménager ou du lave-linge séchant ménager | the unequivocal appliance identification |
| un schéma de démontage ou une vue éclatée | a disassembly map or exploded view |
| une liste du matériel de réparation et de test nécessaire | list of necessary repair and test equipment |
| les informations concernant les composants et le diagnostic (telles que les valeurs théoriques minimales et maximales pour les mesures) | component and diagnosis information (such as minimum and maximum theoretical values for measurements) |
| des schémas de câblage et de raccordement | wiring and connection diagrams |

| | |
|--|--|
| les codes d'erreur et de diagnostic (y compris les codes spécifiques au fabricant, le cas échéant) | diagnostic fault and error codes (including manufacturer-specific codes, where applicable) |
| les informations sur les modalités d'accès aux données relatives aux incidents de défaillance signalés enregistrées dans le lave-linge ménager ou le lave-linge séchant ménager (le cas échéant) | information on how to access data records of reported failure incidents stored on the household washing machine or washer-dryer (where applicable) |

Liste des pièces détachées à mettre à disposition

| | |
|--|--|
| Les sources d'alimentation internes | Internal power supply |
| Les sources d'alimentation externes | External power supply |
| Les connecteurs pour connecter les équipements externes (câble, antenne, USB, DVD et Blue-Ray) | Connectors to connect external equipment (cable, antenna, usb, dvd and blue-ray) |
| Les condensateurs | Capacitors |
| Les piles et accumulateurs | Batteries and accumulators |
| Les modules DVD/Blue-Ray le cas échéant | DVD/Blue-Ray module |
| Les modules HD/SSD | HD/SSD module |
| La télécommande | Remote control |

Annexe II – Glossaire

Les définitions des termes suivants sont précisées dans le décret relatif à l'indice de réparabilité des équipements électriques et électroniques : « Mise à disposition sur le marché », « Mise sur le marché », « producteur », « importateur », « distributeur », « vendeur », « vente à distance », « modèle ».

| | | |
|---|--|---|
| Réparateur agréé | Le réparateur agréé est souvent désigné sous le terme de stations techniques ou de centres de services agréés. Il s'agit d'un réparateur professionnel pour lequel un ou plusieurs contrats définissent précisément la relation entre le réparateur agréé et le ou les producteurs. | Basé sur l'expertise technique des groupes de travail de l'indice de réparabilité. |
| Réparateur indépendant | Les réparateurs indépendants sont les réparateurs au sens « d'artisans réparateurs professionnels » désignant les entreprises de la réparation inscrites au répertoire des métiers avec un code APE ou NAFA. Il s'agit de réparateur professionnel n'entrant pas dans la catégorie des réparateurs agréés. Par exemple, 95.11 Z-Z : Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques; 95.21 Z-Z : Réparation de télévisions, récepteurs radio, Magnétoscopes, lecteurs de CD et DVD, caméscopes destinés à un usage domestique; 95. 22 Z-Z : Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin. | |
| Réparateur professionnel | Réparateur agréé ou réparateur indépendant. | |
| Distributeur en pièces détachées | Toute personne physique ou morale faisant partie de la chaîne d'approvisionnement, autre que le producteur ou l'importateur, qui propose à la vente une pièce détachée. Ils sont communément appelés « grossistes en pièces détachés ». | D'après la Norme NF EN 45554 "Méthodes générales pour l'évaluation de la capacité de réparation, réutilisation et amélioration des produits liés à l'énergie", 2020. |
| Démontage | Processus par lequel un produit, une pièce détachée ou une fixation est démonté(e) de manière à pouvoir ensuite être remonté(e) et rendu(e) opérationnel(le). | |
| Remontage | Processus par lequel un produit, une pièce détachée ou une fixation est remonté(e) de manière ensuite à remplir son rôle fonctionnel(le) et être rendu(e) opérationnel(le). | |
| Réutilisation / Réutilisable | Processus par lequel un produit, une pièce détachée ou une fixation, ayant atteint la fin de sa première utilisation, est utilisé(e) dans le même but pour lequel il ou elle a été conçu(e). Une réutilisation après une deuxième ou plusieurs utilisation(s) est également considérée comme une réutilisation. | |
| Restauration d'usine | Fonctionnalité ou réglage spécifique à activer par le client, si le produit le permet, afin de rétablir la valeur par défaut d'une fonctionnalité spécifique de l'appareil telle qu'elle a été définie en usine et qui est disponible lorsque le client utilise le produit pour la première fois. | Inspiré du Règlement (UE) 2019/2021 de la Commission Européenne du 1er octobre 2019 fixant des exigences d'écoconception pour les dispositifs d'affichage électroniques conformément à la Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement (CE) No 1275/2008 de la Commission et abrogeant le règlement (CE) No 642/2009 de la Commission (Texte relatif aux EEE). |
| Mise à jour / Mise à niveau | Processus d'amélioration de la fonctionnalité, des performances, de la capacité ou de l'esthétique d'un produit. Ce processus peut impliquer des modifications du logiciel, du micrologiciel et / ou d'un composant matériel du produit. | D'après la Norme NF EN 45554 "Méthodes générales pour l'évaluation de la capacité de réparation, réutilisation et amélioration des produits liés à l'énergie", 2020. |
| Mise à jour corrective | Mise à jour exécutée après détection d'une panne et destinée à remettre un bien ou un logiciel dans un état | Inspiré de la Norme AFNOR NF EN 13306 X 60-319 de juin 2011 |

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| | dans lequel il peut accomplir une fonction requise. Ce type de mise à jour corrige les défauts de fonctionnement ou de non-conformité du matériel ou d'un logiciel mais n'ajoute pas de nouvelles fonctionnalités. | "Ensemble de toutes les actions techniques, administratives et de management durant le cycle de vie d'un bien, destinées à le maintenir ou à le rétablir dans un état dans lequel il peut accomplir la fonction requise" |
| Mise à jour évolutive | Mise à jour consistant à modifier progressivement l'application logicielle en l'enrichissant de nouvelles fonctionnalités ou de modules supplémentaires, ou en remplaçant une fonction existante par une autre, voire en proposant une approche différente. | |
| Fixation | Dispositif matériel qui raccorde ou fixe mécaniquement ou magnétiquement deux ou plusieurs objets, parties ou pièces détachées. Une fixation est généralement non permanente, c'est à dire, qu'elle peut être enlevée ou démontée facilement sans endommager les objets, parties ou pièces détachées raccordée(s) ou fixée(s) ensemble (exemple : vis ou clips). Les soudures et certains collages sont à contrario des fixations permanentes. Les adhésifs sont considérés comme des fixations non réutilisable sauf si de nouveaux sont fournis avec la pièce détachée. | Inspiré de Lamar, "Fasteners - Their Needs and Types", Bright Hub Engineering, 2020. |
| Fixation réutilisable | Voir la définition de « réutilisable » | D'après la Norme NF EN 45554 "Méthodes générales pour l'évaluation de la capacité de réparation, réutilisation et amélioration des produits liés à l'énergie", 2020. |
| Fixation amovible | un système de fixations d'origine pouvant être complètement retiré (sans causé de dommages ni laisser de résidus) | |
| Outil propriétaire | Outil non disponible dans le commerce et appartenant exclusivement à une partie ou une entreprise, et en vertu duquel, son utilisation par une autre partie (un utilisateur final ou un client) implique des droits d'auteurs, une licence et/ou un coût. | Inspiré de Will Kenton, "Proprietary Technology", 2019. |
| Outil spécifique | Outil qui ne figure pas dans la liste des outils communs sans être un outil propriétaire. | |
| Pièce / Pièces détachée | Élément unitaire rentrant dans la composition de l'équipement. | |